

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20091218-de-091218-32-DE
Date de signature : -
Date de réception : 21/12/2009

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

OBJET : FOURRIERE AUTO - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur Yves AUMON, Premier Maire-Adjoint délégué aux Finances et Affaires Générales, expose :

La fourrière automobile s'exerce sur notre Commune en gestion déléguée. La fourrière a déjà fait l'objet de deux délégations successives, pour des périodes de 5 ans chacune (2000/2005 et 2005/2010).

La délégation actuelle arrive à échéance **le 6 juin 2010**.

Je vous propose de décider le principe du renouvellement de la gestion déléguée de la fourrière automobile,

La gestion de la fourrière serait attribuée :

1. Après appel à candidature, suivant les mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. Les offres seraient soumises à la commission d'appel d'offre spéciale prévue par délibération du Conseil du 1^{er} avril 2008.
2. Aux conditions suivantes :
 - 2.1. durée de 5 ans : 7 juin 2010 – 31 mai 2015
 - 2.2. le délégataire se rémunère :
 - sur l'exploitation de la fourrière suivant une grille tarifaire établie par arrêté ministériel
 - auprès du délégant pour les véhicules abandonnés ou laissés à l'état d'épaves, d'une valeur inférieure à 765 € et dont le propriétaire est inconnu. Au-delà de 765 € les véhicules abandonnés sont revendus par les Domaines
 - 2.3. la fourrière fonctionne tout au long de l'année, 7 jours/7 et 24h/24
 - 2.4. la récupération des véhicules par leurs propriétaires est également possible à tout moment.
3. après application des critères de sélection suivants :
 - acceptation du cahier des charges sans réserve (projet de convention),
 - expérience
 - délais d'intervention proposés
 - moyens techniques mis en œuvre.

Les résultats du délégataire actuel ainsi que le projet de convention ont été mis au dossier de consultation. Activité de la fourrière par année :

Nbre d'enlèvements de véhicules	
2005	8 (sur 6 mois)
2006	16
2007	25
2008	17
2009	31
moyenne annuelle	21,5/an

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité

accepte les propositions énoncées ci-dessus

Exécutoire le

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 21 décembre 2009

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

signé

Yves AUMON

Yves AUMON